Objet: Validation du dépôt de votre contribution sur le registre numérique d'enquête publique
De: "Registre Numérique" <registre@registre-numerique.fr>
Envoyé: 02/11/2024 11:52:07
À: terrescommingeoises@gmail.com

REGISTRE NUMERIQUE
REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL INFRACOMMUNAUTAIRE COEUR ET PLAINE DE GARONNE

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre participation à l'enquête Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal INFRACOMMUNAUTAIRE COEUR ET PLAINE DE GARONNE en cours.

Votre contribution à bien été enregistrée :

Objet : Demande d'une protection étendue de la parcelle n°29 sur la commune de Saint-Marcet

Contribution : Notre association Sauvegarde des Terres Commingeoises, dont le siège est au Palais des Evêques d'Alan, lutte depuis novembre 2023 contre les projets de parcs agrivoltaïques en Comminges. Nous avons appris le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque d'une puissance de 999 kWc sur la parcelle en zone agricole n°29 de Saint-Marcet par la société Fipelec. Une déclaration préalable a eu lieu le 8 octobre 2024 mais n'était pas encore affichée à l'extérieur de la mairie au 31 octobre 2024. Nous allons engager des recours administratifs contre se projet dans les 2 mois, d'ici le 31 décembre 2024. Cette centrale se situerait, à 600 mètres environ, au pied de l'église romane Saint-Marcel du XIIe siècle connue pour son clocher remarquable, de la halle médiévale du XVe siècle et du château millénaire de Saint-Marcet, emblème historique du Comminges avec Saint-Bertrand-de-Comminges. C'est l'âme historique du Comminges. Depuis quelques années se déroule le festival de

Marguerite de Comminges qui honore la mémoire de cette figure centrale de l'histoire du Comminges, qui demeurait au château de Saint-Marcet. Cette centrale, située en plaine face aux Pyrénées, serait aussi au début du village bas de Saint-Marcet zoné comme "Secteur déconnecté du bourg", défigurant ainsi l'entrée de village. Ce parc se situerait aussi en face de la parcelle n°27 classée dans le PLUi comme "Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU", le long d'un "Linéaire boisé à protéger au titre du L.151-23 du CU" à l'ouest et au sud et d'une "zone naturelle de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques". Nous demandons une protection particulière de cette parcelle n°29, par exemple en étendant le zonage "Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU", afin de rendre impossible ce projet de centrale solaire. Il faut préserver l'écrin de verdure de ce Mont-Saint-Michel des terres, comme c'est la cas aussi à Saint-Bertrand-de-Comminges. Une zone ZNIEFF de Type 2 "Affleurements calcaires-marneux des coteaux du Saint-Gaudinois" se situe également à 80 mètres à l'est. En outre, ce parc se situerait dans le futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, qui verra le jour en mars 2026 et qui s'enorgueillit dans sa communication visuelle du site de Saint-Marcet, un paysage toscan face aux Pyrénées majestueuses. Au final, ce projet serait une attente patrimoniale inacceptable, une profanation de la mémoire du Comminges, un mépris de ses habitants et une altération de la biodiversité.

L'agrivoltaïsme accélère l'effondrement du vivant, en plus d'une baisse des rendements agricoles. Cette centrale serait clôturée sur 505 mètres avec des brebis "alibi" et porterait atteinte à la biodiversité, avec aussi une densité importante de panneaux . C'est actuellement une prairie avec des poneys. « La lutte contre le changement climatique, et la transition énergétique en particulier, ne doit pas conduire à accélérer le déclin de la biodiversité » dit le Conseil national de protection de la nature (CNPN), instance suprême en France d'expertise scientifique et technique, compétente en matière de protection de la biodiversité. Celle-ci a présenté début septembre 2024 un avis de 90 pages comprenant 21 recommandations en faveur du respect des espèces et des écosystèmes. Le CNPN souligne que l'un des « inconvénients majeurs » du solaire est qu'il s'agit de l'une des sources d'énergie qui « consomme le plus d'espace ». La plupart de leurs préconisations tournent autour du soutien à l'équipement des zones déjà artificialisées et du refus d'autoriser tout nouvel équipement photovoltaïque sur des espaces naturels (forêts, zones humides, lacs) et semi -naturels (prairies pâturées, terres agricoles ou en déprise). L'avis du CNPN va dans le droit fil de la loi européenne de novembre 2023 sur la restauration de la nature, un accord historique en faveur de la renaturation d'ici 2050 y compris des prairies et champs, et la feuille de route Agriculture et énergies renouvelables de la Région Occitanie de décembre 2023, qui « rejette avec conviction les projets pouvant dégrader la biodiversité et les paysages. »

DERNIÈRE ÉTAPE POUR FINALISER LE DÉPÔT DE VOTRE CONTRIBUTION SUR LE REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En cliquant sur le lien ci-après, vous validerez l'envoi de votre formulaire et la publication de votre contribution sur le registre numérique d'enquête publique.

VALIDER

Si le bouton n'apparaît pas ci-dessus, vous pouvez copier ce lien dans la barre de votre navigateur : https://www.registre-numerique.fr/plui-coeur-plaine-de-garonne/verification?token=754abfc6154ca4a7c1b0cae26f82cebc&mail=terrescommingeoises%40gmail.com&uuid=2185fcbb-7461-452f-be14-ccf9b9d4c48a&utm_source=validation&utm_medium=email

La commission d'enquête se tient à disposition du public lors des permanences dont le calendrier figure à l'arrêté d'ouverture d'enquête accessible depuis la page d'accueil du registre numérique.

Le registre dématérialisé d'enquête publique est un service de Publilégal © 2014 - 2024

1, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris - www.registre-numerique.fr

Vous recevez cet email suite au dépôt d'une contribution sur le registre numérique.
si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails concernant cette procédure, vous pouvez l'indiquer en cliquant ici